NOTE D'INFORMATION

WG VALUE FACTOR FUND

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WAFA GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26129 en date du 04/06/2026.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WAFA GESTION** sise à **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1, 2ème Etage – Casablanca** représentée par **Monsieur Réda HILALI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WAFA GESTION
Quartier CFC, Main Street
Site Borj Attijari, Bât B1 - Casablanca
Tél : 05 22 45 38 38

p.o

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **WG VALUE FACTOR FUND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042327**
- Date et référence de l'agrément : **20/07/2023, GP23112**
- Date de création : **06/10/2023**
- Siège social : **Quartier CFC, Main Street, Site Borj Attijari, Bâtiment B1, 2ème Etage – Casablanca.**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er Janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **1.000.000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100** Dirhams
- Société de gestion : **WAFA GESTION** représentée par **Monsieur Réda HILALI en** sa qualité de **Directeur Général.**
- Etablissement dépositaire : **Attijariwafa Bank** représenté **par Monsieur Youssef ROUISSI** en sa qualité de **Directeur Général Délégué.**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter
ATTIJARI INTERMEDIATION	Responsables commerciaux
WAFA GESTION	Responsables commerciaux
ATTIJARIWAFA BANK	Responsables d'agences du réseau d'Attijariwafa Bank

- Commissaire aux comptes : **HDID & ASSOCIES** représenté par **Monsieur HDID.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Actions**
- Indice de référence : **MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca**
- Objectifs de gestion : **WG Value Factor Fund cherchera à générer une performance supérieure ou égale à celle de son indice de référence. L'objectif de gestion sera de construire un portefeuille composé d'actions de grandes capitalisations liquides, jugées sous-valorisées c'est à dire affichant un cours inférieur au prix découlant de la valorisation estimée par Wafa Gestion, dans le but de profiter de leur potentiel présumé de hausse et ainsi générer une appréciation du capital investi à long terme.**
- Stratégie d'investissement :

WG Value Factor Fund adoptera une approche de gestion quantitative basée sur un modèle mathématique. Le modèle appliqué sera "factoriel", en d'autres termes, les décisions de gestion initiées par le modèle seront principalement basées sur l'évolution d'un facteur, le « Value ». Les premiers critères de sélection seront des critères de marché, à savoir la capitalisation boursière des actions et leur liquidité. Puis, le facteur principal de la gestion du fonds WG Value Factor Fund sera la sous-valorisation potentielle des entreprises, également appelée "Value". Précisément, le gestionnaire cherchera à favoriser les actions dont le cours est jugé inférieur à la valorisation de l'entreprise estimée par Wafa Gestion. Une sous-valorisation peut notamment être due à des mouvements de marché irrationnels entraînant des variations de cours indépendantes de l'évolution de l'entreprise en elle-même.

Le gestionnaire du fonds appliquera les pondérations résultant du modèle aux actions retenues à l'issue des filtres de taille de capitalisation et de liquidité, et pourra leur assigner une pondération élevée, basse voire nulle si ces dernières ne correspondent pas au facteur Value, dans le respect des ratios réglementaires.

La sélection des titres se fait comme suit:

1) Définir l'univers d'investissement, en sélectionnant parmi les 40 plus grandes capitalisations de la Bourse de Casablanca les 20 titres les plus liquides selon deux critères, à savoir le volume total échangé sur le marché central durant l'année et la fréquence d'échange.

2) Calculer la valorisation cible de chacune des 20 valeurs retenues et son potentiel de variation. Les cours de valorisation sont déterminés en s'appuyant sur les modèles de valorisation internes de Wafa Gestion.

3) Définir le poids en portefeuille des 20 valeurs retenues à travers un modèle d'optimisation prenant en considération le potentiel de sur/sous-valorisation de chaque valeur, dans le but de maximiser le potentiel d'appréciation du capital.

- La fréquence de mise à jour de l'univers d'investissement, appelée également fréquence de re-balancement, est de 3 mois.

- Un jour ouvré précédant chaque date de re-balancement, le processus de sélection susdécrit est répété. - La période d'implémentation, définie comme étant la période nécessaire pour effectuer l'investissement au sein du portefeuille, est de 10 jours ouvrés à partir de la date de re-balancement en fonction de la liquidité du marché.

Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM « Actions » et liquidité, en actions répondant aux critères prédéfinis, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse

de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de mise et de prise de pension selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le fonds pourra effectuer des opérations de prêts/emprunts de titres selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de ses actifs à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds inclura les éléments suivants :

- Actions, certificats d'investissement, droits de souscription ou d'attribution détachés des actions ou des certificats d'investissement, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé et ouvert au public,
- Parts et actions d'OPCVM dans la limite de 10% de l'actif net du fonds,
- Titres de créances émis ou garantis par l'Etat marocain,
- Titres émis par les Fonds de Placement Collectif en Titrisation (FPCT),
- Titres émis par les Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC),
- Titres émis par les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI),
- Titres de créances négociables,
- Obligations,
- Dépôts à terme de durée initiale ou résiduelle inférieure à 12 mois,
- Obligations subordonnées perpétuelles,
- Instruments Financiers à terme,
- Dépôt d'investissement auprès des banques participatives.

- Durée de placement recommandée : **5 ans**
- Souscripteurs concernés : **Grand public (Personnes physiques et morales)**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **01/12/2023**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. Le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **Affichage de la valeur liquidative ainsi que des commissions de souscription et de rachat dans les locaux d'Attijariwafa Bank, de Wafa Gestion et d'Attijari Intermédiation et leur publication dans un journal d'annonces légales ainsi que sur le site électronique de Wafa Gestion, selon une fréquence hebdomadaire.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :

  Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions et selon les modalités ci-dessous :

  - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank, Wafa Gestion et Attijari Intermédiation.

  - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

  - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.

  - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour, du lundi au vendredi jusqu'à 11h et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée le vendredi même.

  Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée ou minorée de la commission de souscription ou de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les sommes distribuables sont entièrement capitalisées.**

  Mode de comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

SH

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

  - Commission de souscription maximale :
    - **Au maximum 2% HT des montants souscrits, dont 0,4% incompressible, acquis au FCP.**

  - Commission de rachat maximale :
    - **Au maximum 1,5% HT des montants rachetés, dont 0,4% incompressible, acquis au FCP.**

  - Cas d'exonération :
    - **A la discrétion du réseau placeur.**

- Frais de gestion :
  - **1,5% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par WAFA GESTION, détenues en portefeuille. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications :	20 000 DHS
(2) Honoraires du commissaire au comptes :	10 000 dhs
(3) Commissions de l'AMMC :	0,025%
(4) Frais du dépositaire :	0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » :	3 600 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » :	Selon les conditions en vigueur.
Prestations de WAFA GESTION :	Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH